



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT

430 Avenue Jean Jaurès

CS 60199

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2504953

Objet : Dossier Dispositif Unique 2025 acpte 50%

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 15334 1

N° Bordereau :

Pièce : TR2504953

Exercice : 2025

Date : 13-11-2025

Page : 1 / 1

FOURNIE AMANDINE
135 CHEMIN DU BOS
46700 GREZELS
FRANCE

Prestataire : GAYRAL THIERRY

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
167136 Dossier Dispositif Unique >100 000 ?	1	790,000	790,00	20,00

PAYÉ

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00		Devise : EUR
Montant HT	790,00		790,00
Base de TVA	790,00		790,00
Montant TVA	158,00		158,00
Total TTC	948,00		948,00
Net à payer	948,00		948,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valeur titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Go

à retourner